

# Gestion du port de Vannes : pourquoi des plaisanciers ont saisi la chambre régionale des comptes

Entre une hausse des tarifs qu'elle estime excessive et des documents financiers qu'elle ne reçoit pas, l'Association des plaisanciers de Vannes est fâchée contre le conseil portuaire et la mairie. Elle a annoncé avoir alerté la chambre régionale des comptes et la préfecture, ce samedi 27 janvier 2024 à Vannes (Morbihan).



William Cousin président de l'Association des plaisanciers du port de Vannes, Gildas Lego, membre du conseil d'administration et Gérard Bodo, trésorier. | OUEST-FRANCE [Ouest-France Julie SCHITTLY](#). Publié le 28/01/2024 à 09h01

Newsletter Vannes

Chaque matin, recevez toute l'information de Vannes et de ses environs avec **Ouest-France**

La mairie aime l'image des bateaux dans le port, mais elle n'a aucune considération pour nous. Les 90 adhérents de [l'Association des plaisanciers du port de Vannes \(Morbihan\)](#) commencent l'année remontés.

Leur président, William Cousin, l'un des cinq représentants de l'association au conseil portuaire, a annoncé avoir saisi la chambre régionale des comptes, lors de l'assemblée générale, ce samedi 27 janvier 2024.

## Que reprochent les plaisanciers ?

Les plaisanciers ont plusieurs griefs. Le plus récent concerne l'augmentation de 7,3 % des tarifs d'amarrage, pour 2024. Des tarifs variables selon la taille des bateaux, mais qui se chiffrent généralement à plusieurs centaines d'euros supplémentaires.

Cette hausse, qui est en décalage total avec d'autres structures, a été décidée sans consultation du conseil portuaire, le 19 décembre, puisque le président a levé la séance avant qu'un avis soit émis, et sans délibération du conseil municipal. Selon les plaisanciers, les tarifs 2024 ne seraient, de ce fait, pas applicables.

Par ailleurs, ils estiment que des irrégularités ont émaillé la gestion du port de Vannes, aussi bien avant 2017, lorsqu'il était géré directement par la Ville, qu'après, lorsque sa gestion a été confiée à la Compagnie des ports du Morbihan. Ils pointent l'absence de bilan, de données sur les emprunts, les investissements et les amortissements qui ne permettent pas de suivre la situation.

Enfin, les plaisanciers déplorent que le port soit mis à disposition gratuitement lors la Semaine du Golfe. Les retombées économiques, de nature commerciale, étaient estimées à 13 millions d'euros. Les mêmes personnes et institutions délibèrent pour demander et accepter la gratuité. Pour eux, les coûts réels de la fête maritime – utilisation du bassin et main-d'œuvre – **« ne sont ni connus, ni affichés, et on ne comprend pas que les retombées économiques, qui profitent à la Ville, ne lui soient pas facturées. C'est le port de plaisance qui paie... »**

## Que répond le conseil portuaire ?

Ils sont procéduriers, ils font du juridisme, se défend Gérard Thépaut, président du conseil portuaire. L'adjoint vannetais assure que l'instance travaille bien à l'amélioration des conditions des usagers. Les tarifs 2024 sont valides, ils ont été fixés selon un barème, et il a été appliqué.

Quant à la non-transmission de documents financiers, elle serait due à l'organisation comptable de la Compagnie des ports du Morbihan, qui ne permet pas d'individualiser les données pour chaque port qu'elle gère.

## « Nos arguments dérangeant »

L'Association des plaisanciers du port de Vannes a également alerté la préfecture. Elle avait déjà saisi la chambre régionale des comptes en février 2019 – saisine à laquelle cette dernière n'avait vraisemblablement pas donné de suite.

**« Quand nos arguments dérangeant, on nous dit que si on n'est pas contents, on n'a qu'à changer de port... On ne demande qu'à pouvoir échanger, partager nos idées, jouer notre rôle au sein du conseil portuaire »**, assure William Cousin.